


# Adoption internationale : Quelle(s) histoire(s) ?

*10<sup>e</sup> colloque de la MAI - 16 octobre 2019*

« L'adoption internationale en perspective :  
permanences et évolutions »

*Yves Denéchère  
Université d'Angers-CNRS TEMOS*






◇ Environ 20 000 enfants adoptés à l'étranger jusqu'en 1985

Plus de 100 000 jusqu'à aujourd'hui.

◇ Modèle familial de l'après Seconde Guerre mondiale : « couple marié avec enfants élevés par l'épouse inactive »

◇ Considérer la famille moins comme une institution figée que comme un mécanisme qui se restructure en permanence

- 
- ❖ En quoi le traitement institutionnel différencié de l'adoption d'un enfant étranger (par rapport à un pupille de l'Etat) induit-il un espace des possibles pour faire famille en dehors des normes ?
  - ❖ De quelles manières l'adoption internationale introduit-elle des bouleversements de la morphologie de la famille et dans les relations intrafamiliales ?



I – Des possibilités de faire famille ouvertes par le traitement moins encadré de l'adoption d'un enfant étranger

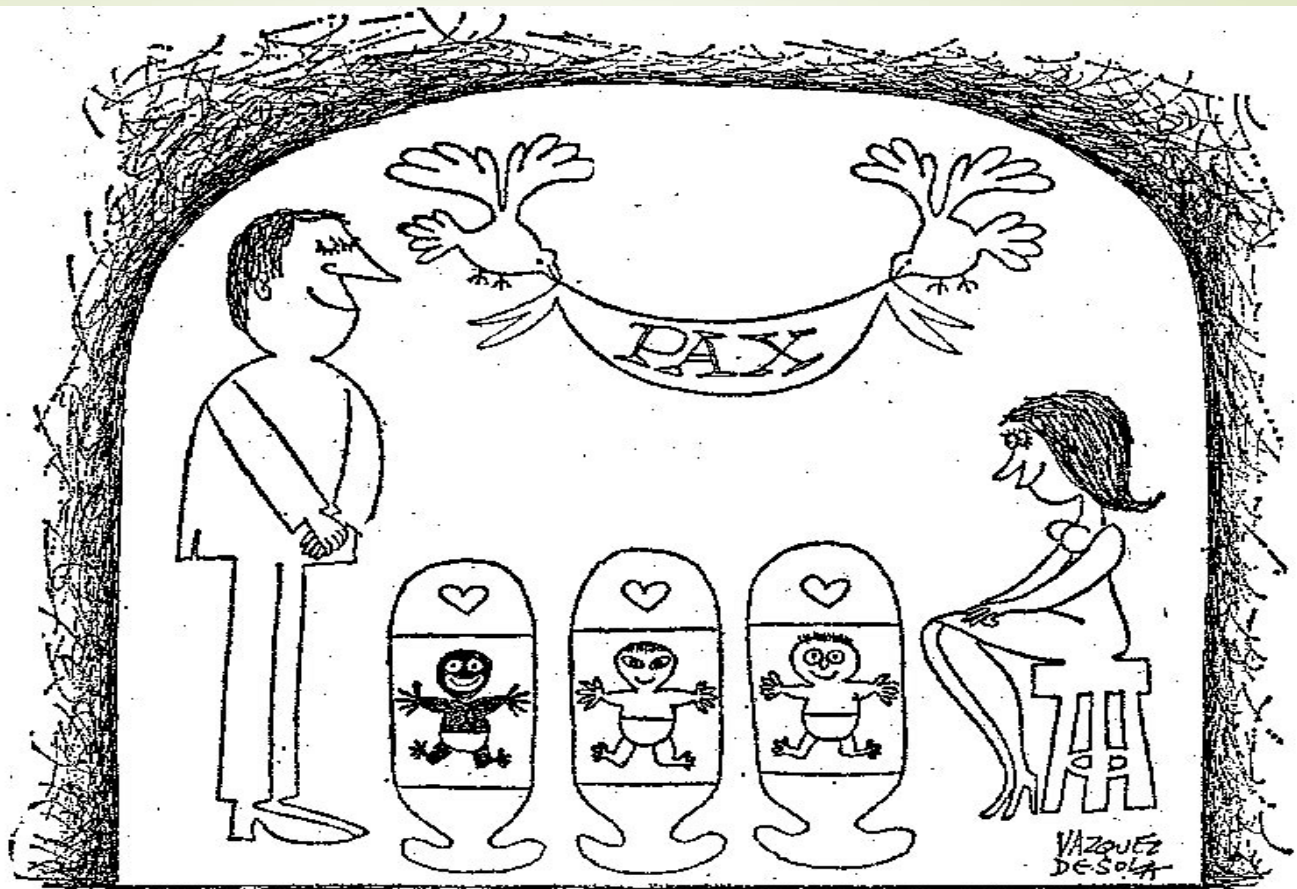
II – Les implications de l'adoption internationale sur la morphologie de la famille

III – Parole et droits des enfants dans l'adoption internationale

# *I – Des possibilités de faire famille ouvertes par le traitement moins encadré de l'adoption d'un enfant étranger*

## A - Le cadre législatif/réglementaire de l'adoption

- ◆ 1804 : adoption de majeurs
- ◆ 1923 : adoption de mineurs = filiation additive
- ◆ 1939 : adoption ordinaire/légitimation adoptive
- ◆ 1949 : changement de prénom de l'enfant adopté
- ◆ 1958 : adoption par décision de justice
- ◆ 1966 : adoption simple/adoption plénière
- ◆ 1967 : enquête sociale obligatoire pour l'adoption d'un pupille de l'Etat (simple enquête de police pour un enfant étranger)



Yves Derénière 16 octobre 2019

« Plusieurs centaines de couples français ont adopté des enfants du tiers-monde », *Le Monde*, 6 novembre 1971

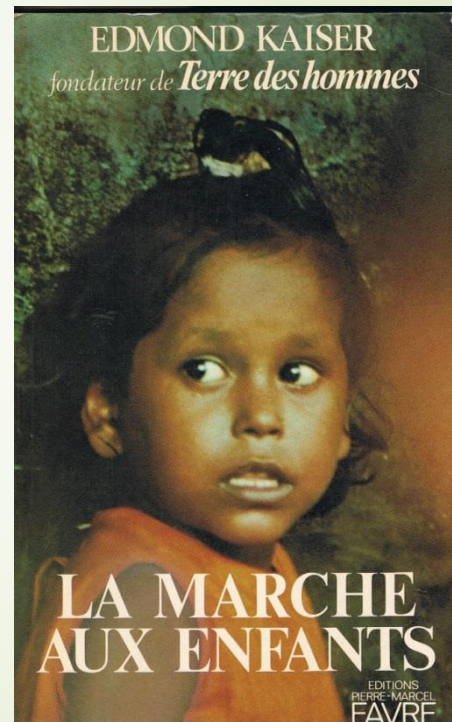
## B - L'intégration tardive de l'adoption internationale dans le gouvernement des familles

- ◆ 1973 : Première circulaire du MAE imposant une enquête sociale (puis en 1976, 1980...)
- ◆ 1976 : « ne pas interdire, ne pas favoriser »  
= « renforcer les contrôles »
- ◆ 1983 : « ni empêcher, ni encourager »  
= « neutralité active »
- ◆ 1985 : « accompagner, faciliter et encadrer »  
= « développement de l'adoption internationale »
- ◆ 1985 : extension de la procédure d'agrément (1984) pour l'adoption d'un enfant étranger

## C - L'international comme espace des possibles pour des candidat.e.s hors normes à l'adoption



Edmond Kaiser (1914-2000)  
fondateur de Terre des Hommes (1960)  
Accueil à vie





## II – Les implications de l'adoption internationale sur la morphologie de la famille

### A – Unité, diversité et agentivité des familles adoptantes

- ◇ 1953 : création de L'Association Familiale Nationale des Foyers Adoptifs (AFNFA)  
=> 1969, Fédération Nationale des Foyers Adoptifs (FNFA)
- ◇ 1968 : création du Club des Familles d'Accueil (adoptions internationales)  
=> 1976, Foyers Adoptifs Internationaux (FAI)
- ◇ 1980 : fusion des deux associations,  
=> création d'Enfance et Familles d'Adoption (EFA)

## B – L'ouverture des familles à des enfants autres

- ◇ Tribu Arc-en ciel de Joséphine Baker
- ◇ 1976 : autorisation d'adoption en présence d'enfants légitimes
- ◇ 1989 : Convention internationale des droits de l'enfant  
=> intérêt supérieur de l'enfant  
Ratifiée par la France en 1990
- ◇ 1993 : Convention de La Haye  
=> subsidiarité de l'adoption internationale  
Ratifiée par la France en 1998
- ◇ Développement de l'adoption d'enfants à besoins spécifiques



## C – Contribution de l'adoption internationale aux réflexions sur les concepts de famille et de parenté

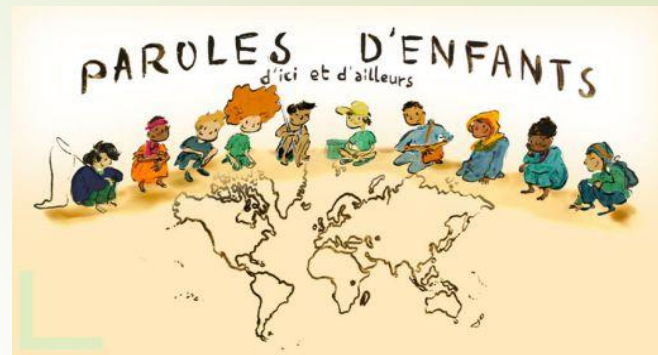
- ◆ Rupture des différences d'âges
- ◆ Secret de famille
- ◆ Secret des origines
- ◆ Du modèle bourgeois de la famille à une multiplicité des compositions familiales
- ◆ Fonction parentale supérieure à l'identité physique et sexuée de la personne qui l'exerce



## III – Parole et droits des enfants dans l'adoption internationale

- Quels droits ?
- Quel intérêt de l'enfant ?
- Quelle parole ?
- Quelles expressions ?
  
- **Quelle agentivité ?**

LES ENFANTS  
ONT LA PAROLE





Racines coréennes



Yves Denéchère 16 octobre 2019





Soutenance de thèse de doctorat :

Hélène Laffitte

*Expressions et organisation  
des personnes adoptées d'origine étrangère  
en France depuis les années 1980*

20 décembre 2019, Université d'Angers

